



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHALLENGE INTERNAT 2023 / 2024

➤ Calendrier 2023

- ◆ Octobre: lancement du concours
- ◆ le 9 février 2024 : date limite d'envoi des créations sur l'adresse : ce.challengeinternat@ac-versailles.fr
- ◆ du 26 février au 05 avril 2024 : Phase académique du prix
- ◆ entre le 22 avril et le 26 avril 2024 : remise académique des prix

Règlement du concours :

CHALLENGE 24HDansMonInternat

Article 1 Présentation

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

1.1 Cadre réglementaire

Ce challenge invite des groupes de jeunes internes à réaliser collectivement une vidéo valorisant leur internat (d'une durée de 2 minutes).
Projet validé en COPIL académique internat

1.2 Objectifs

Objectifs :

- Impulser une dynamique inter internats
- Promouvoir la plus-value éducative des internats auprès des familles
- Rassurer les familles et les élèves sur l'organisation et le cadre de vie des internats afin d'éviter des désistements
- **Promouvoir auprès de nos partenaires des internats de l'Académie**
- Construire une cartographie avec les capsules vidéo réalisées par les élèves internes



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1.3 Organisation

Ce prix est organisé par l'Académie de Versailles.

Article 2 Participation

2.1 Candidatures

Le challenge est ouvert aux élèves internes des 32 internats de l'académie :

- Collèges ;
- Lycées d'enseignement général et technologique ;
- Lycées professionnels

2.2 Le projet

Ce prix invite les élèves internes d'un des 32 internats de l'Académie à réaliser une vidéo pour faire découvrir en 2 minutes maximum la vie de leur internat. L'objectif de ce concours est de valoriser la vie et l'organisation de leur internat pour donner envie aux futurs élèves de les rejoindre.

Conseils : La vidéo peut répondre à ces questions :

- Décrire – faire découvrir son internat
- Qu'est-ce que tu apprécies le plus à l'internat ?
- Quels sont les projets et activités auxquels tu participes ou que tu aimerais faire à l'internat ?
- **Quelles différences perçois tu avec une scolarité en externat ?**

Vidéo : la vidéo dure au maximum 2 minutes, générique compris (codec vidéo H.264 ou MPEG4, la taille du fichier ne doit pas excéder 2 GO). L'intégration des sous-titres est préconisée afin que les contenus soient accessibles au plus grand nombre.

Quel que soit le support choisi, il devra mentionner au moins l'un des éléments suivants :

- Le nom de l'internat

2.3 Cadre



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Afin de permettre la valorisation des travaux, les équipes pédagogiques veilleront à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) de toutes les personnes participant aux réalisations des élèves soit strictement respecté. À cet effet, elles feront remplir par les personnes concernées le formulaire d'autorisation de droit à l'image et de droits d'auteur téléchargeable sur le site <https://eduscol.education.fr/398/protection-des-donnees-personnelles-et-assistance>

et le joindront au travail des élèves lors de l'envoi de ce dernier au rectorat d'académie. Les candidats doivent veiller à respecter la législation sur les droits d'auteur. En particulier, les séquences extraites d'œuvres audiovisuelles dont les droits n'ont pas été cédés ne peuvent pas être i de faire les démarches auprès de <https://clients.sacem.fr/autorisations>

2.4 Rubriques

Prix académiques

Les académies assurent un rôle essentiel dans ce dispositif en organisant la première phase du prix en académie avec la constitution d'un jury académique.

La sélection du jury portera sur les rubriques et catégories présentées ci-dessous,

Catégorie :

- Un prix pour la meilleure vidéo dans la catégorie collège
- Un prix pour la meilleure vidéo dans la catégorie lycée
- Un prix coup de cœur académique sera décerné par le jury

Composition des dossiers de participation

Les établissements dont l'envoi n'est pas conforme à la description ci-dessus peuvent voir leur participation refusée par les organisateurs académiques du prix.

- ◆ Les projets ainsi que les annexes requises seront adressés par voie numérique sur l'adresse mail suivante : ce.challengeinternat@ac-versailles.fr avant le 09 février 2024.

Chaque envoi doit comprendre un dossier dont l'intitulé devra respecter la nomenclature suivante :

Nomenclature Challenge 24HDansMonInternat



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

prix collège (6ème à 3ème)

- Vidéo nomdeletablissement_classe_departement.mp4

prix lycée (2nde à Tle)

- Vidéo nomdeletablissement_classe_departement.mp4

avec :

- La vidéo en MPEG4 avec une taille maximale de 2GO (pour rappel 2 minutes maximum générique compris plus sous-titres)
Ainsi que :
 - Une fiche de présentation de la structure/ de l'école/ de l'établissement
 - Une fiche sur la démarche pédagogique, accompagnée de la liste des élèves et adultes ayant participé au projet
 - Les formulaires dûment remplis et signés de droits à l'image et droits d'auteur
L'ensemble de ces documents est disponible sur Eduscol
 - Les formulaires de déclaration Sacem en cas d'utilisation de musique

Article 3 Sélection

3.1 Jury

3.1.1 Présélection académique

Le(s) référents académiques coordonnent l'organisation du challenge 24HDansMonInternat. Les créations des nominés seront transmises au jury académique. Lors de la cérémonie académique, le jury académique remettra les prix suivants :

- Un prix pour la meilleure vidéo dans la catégorie collège
- Un prix pour la meilleure vidéo dans la catégorie lycée
- Un **prix coup de cœur académique** sera décerné par le jury

Article 4 Valorisation

4.1 Cérémonie de la remise des prix



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les prix sont remis au cours d'une cérémonie officielle qui sera l'occasion de présenter le projet académique internat.

Les modalités d'organisation de la cérémonie seront précisées ultérieurement aux chefs des établissements ou responsables de structures concernées.

Les lauréats de chaque établissement ou structure y sont représentés accompagnés d'un ou plusieurs encadrants. Le nombre de participants sera déterminé par l'autorité finançant les déplacements éventuels.

4.2 Diffusion des projets primés

Une cartographie avec l'ensemble des vidéos sera créée par l'Académie. Ils pourront également être valorisés sur les sites Internet des établissements et autres structures. En effet, ces travaux pourront être mis en ligne sur les sites et réseaux sociaux du ministère et sur le site académique.

Les projets primés diffusés sur les différents sites devront obligatoirement comporter le nom de de l'établissement ou de la structure concernée. Les travaux ne seront pas retournés aux académies (chacun doit veiller à en garder une copie numérique).

La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, de tous les droits de propriété des candidats ou de leurs ayants droits sur les documents et œuvres réalisés dans ce cadre.

Les candidats doivent veiller à respecter la législation sur les droits d'auteur. En particulier, les séquences extraites d'œuvres audiovisuelles dont les droits n'ont pas été cédés ne peuvent pas être diffusées. (Merci de faire les démarches auprès de <https://clients.sacem.fr/autorisations>)

Afin de permettre la valorisation des travaux, les équipes pédagogiques veilleront à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) de toutes les personnes participant aux réalisations des élèves soit strictement respecté. À cet effet, elles feront remplir par les personnes concernées le formulaire d'autorisation de droit à l'image et de droits d'auteur téléchargeable sur le site et le joindront au travail des élèves lors de l'envoi de ce dernier sur l'adresse mail suivante : ce.challengeinternat@ac-versailles.fr